

Féminiser la langue française ou la démasculiniser ? De l'intérêt de l'histoire dans les luttes présentes

*Paru dans Anne Debrosse et Marie Saint Martin (dir.),
Horizons du masculin. Pour un imaginaire du genre, Paris, Garnier, 2020, p. 71-88*

Le 5 novembre 2015, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes rendait public un *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*. Visant aussi bien les images que les expressions du langage courant et la question si débattue des noms de métiers et de fonctions propres aux femmes, ce manuel est le premier du genre en France. Un seul autre, jusqu'alors, avait reçu l'aval du pouvoir, en 1999. S'ornant d'un titre aussi poétique que mal venu, *Femme, j'écris ton nom*, il s'était focalisé sur la seule nomination des activités des femmes, objet d'une controverse aiguë depuis 1984.

La sortie de ce nouveau guide marque une nouvelle étape dans l'histoire de l'investissement du terrain linguistique par les féministes – ou plus exactement par *des* féministes, car c'est peu dire que, longtemps, les rangs furent clairsemés quand il s'agissait de contester la soumission du féminin au masculin dans la langue française. Nouvelle étape marquée non seulement par une progression globale de la tolérance envers les termes féminins autrefois interdits de circulation (*chancelière, écrivaine, préfète, rectrice, sénatrice...*), mais aussi par une conscience de plus en plus nette de l'invisibilisation des femmes et de leur histoire opérée par le langage courant. En témoigne par exemple la contestation déjà ancienne de l'expression « suffrage universel » pour parler de la période 1848-1945 (où les hommes seuls jouirent des droits civiques) et celle, plus récente, de l'expression « droits de l'homme », avec la demande de son remplacement par « droits humains » (terminologie depuis longtemps adoptée par la plupart des pays, y compris francophones). On pourrait également citer la campagne en faveur de la règle de proximité lancée par plusieurs associations féministes en 2011 ; la mise à l'index du « nom d'épouse » et du choix entre *madame* et *mademoiselle* dans les formulaires d'État civil en 2013 ; les décisions prises, ici et là, par des maisons d'édition, des journaux, des revues, des blogs... d'adopter des modes d'expression plus neutres ou plus égalitaires, tant dans le lexique que dans la typographie.

Cependant, il n'échappe à personne que « ça résiste »... Le 17 octobre 2015, soit deux semaines avant la parution du Guide du Haut Conseil, rouvrait le « Musée de l'Homme ». Les différentes interviews réalisées à cette occasion sur les antennes des radios et des télévisions offrirent une très belle démonstration du fait (aujourd'hui établi par de nombreuses études) que, quand on utilise le mot *homme*, c'est bien aux hommes qu'on pense ; et aussi que les partisan·es de LOM¹ sont toujours majoritaires, du moins dans les sphères de décision. Les responsables ont en effet révélé qu'un débat avait eu lieu au sein de cet organisme pendant les travaux, sur l'intérêt de le rebaptiser *Musée de l'humanité* – sans que la puissance

1. Cette appellation revient à la linguiste Edwige Khaznadar ; voir « Le nom féminin et les discours sur l'humanité en France aujourd'hui : le féminin tabou », 2011 (en ligne) et *Le Sexisme ordinaire du langage : qu'est l'homme en général ?* Paris, L'Harmattan, 2015.

publique, pourtant bailleuse des fonds et désormais détentrice de tout ce qu'il faut de directives et de circulaires pour infléchir une telle décision, n'exerce ses responsabilités en la matière. L'appellation serait pourtant plus appropriée à la vocation du Musée, et le changement aurait pu être l'occasion d'une belle publicité sur cette rupture historique, quasiment sur cette révolution politique synonyme d'entrée dans la vraie modernité... Ce sera pour la prochaine rénovation.

Quant aux personnes mobilisées sur ce front, elles constatent chaque jour que les opposant-es qui ont la main sur les rapports, les formulaires, les sites, les services rédactionnels, voire simplement le micro, usent de tout leur pouvoir pour refuser tout changement – alors même qu'elles et ils n'ont plus aucun argument pour ce faire. L'un de mes collègues s'est vu cette année remettre au masculin le rapport qu'il avait rédigé pour le concours de l'agrégation interne de Lettres, alors que ses formules respectueuses des deux sexes passaient sans problème depuis deux ans. Je mène pour ma part depuis plusieurs mois une intéressante guerre de tranchée avec mon administration et mes collègues en vue de la démasculinisation des formulaires distribués aux « étudiants » – c'est-à-dire à une majorité d'étudiantes –, et j'aurai peut-être bientôt de quoi faire un article sur l'extraordinaire inventivité mise en œuvre pour résister à l'apparition du féminin dans la langue administrative.

Le sujet que je voudrais traiter ici est justement cet effondrement de l'argumentaire des « antis », effondrement qui explique le redémarrage de la mobilisation sur ce terrain – et l'agressivité qui l'accompagne. Ce faisant, je ne suis pas sûre d'apporter de l'eau à l'intérêt de l'anachronisme, car c'est au contraire en montrant que les controverses d'aujourd'hui s'inscrivent dans une continuité historique qu'on parvient à asseoir le bien-fondé des positions égalitaristes. En revanche, il est clair que l'approche de genre, c'est-à-dire l'attention portée à la construction culturelle de la différence des sexes dans l'optique de favoriser la domination de l'un sur l'autre, est centrale dans ces avancées.

Un renversement de perspective récent

Longtemps, les féministes favorables à des changements dans le domaine linguistique ont parlé de « féminiser » la langue. Par exemple, la *Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes* mise en place par la ministre Yvette Roudy en 1984 et placée sous la direction de l'écrivaine Benoîte Groult entendait « proposer des termes nouveaux pour les fonctions dont la féminisation apparaît impossible » ; et aussi « répondre à la demande en matière de féminisation des noms de professions » (art. 2 du décret de création, du 29 février 1984). Son travail aboutit deux ans plus tard à la *Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Dix ans plus tard, un nouveau gouvernement de gauche – toujours sollicité par des féministes – revenait à la charge avec la *Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Quant à la brochure de 1999, *Femme, j'écris ton nom*, elle avait pour sous-titre *Guide d'aide à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*.

Tout, dans ces textes, mais d'abord ce mot *féminisation*, dénote qu'on conçoit alors la langue française comme une sorte d'handicapé – de sexe masculin : un organisme né garçon, doté d'attributs virils, fait pour marcher viril, pour parler avec une grosse voix, incapable par lui-même d'exprimer autre chose que sa

nature. Un organisme, autrement dit, à transformer pour le mettre à la page de l'égalité : à affubler de prothèses, à raboter peut-être, à travestir assurément. D'où les cris poussés par les opposant·es : « Ne touchez pas à notre langue ! Vous êtes des apprenties sorcières ! Vous êtes des idéologues qui se trompent de cible ! Battez-vous pour l'égalité des sexes, mais laissez la langue française tranquille² ! »

Les opposants à ladite *féminisation* apparaissaient ainsi comme des personnes pondérées, défendant une chose précieuse, un bien « patrimonial », tandis que les féministes passaient pour des iconoclastes prêtes à mettre la culture française en péril faute de bien identifier les obstacles à l'égalité, si ce n'est des Don Quichotte confondant des moulins à vent avec des ennemis.

Il se trouve que c'est tout le contraire. Ce qui ne manque pas de sel. Les féministes, en demandant que les femmes disposent de noms féminins, voire en souhaitant que sa majesté le masculin batte un peu en retraite, s'inscrivent dans le respect de la langue française : les traditionalistes, ce sont elles. Tandis que les partisans de la suprématie du masculin marchent dans les traces de grammairiens qui ont délibérément modifié le français : les apprentis sorciers, les trafiquants d'organes, ce sont eux. Bien entendu, chaque camp fait ce qu'il fait sans le savoir, puisque l'histoire de la langue française ne fait pas partie de nos enseignements. Et que les rares spécialistes l'ont rarement regardée sous cet angle.

Le second élément qui renverse la perspective est lié à ce dernier aspect. Il s'agit bel et bien de regarder la grammaire et le lexique comme des constructions sociales, comme des outils ayant une histoire, au lieu de les concevoir comme des vérités révélées une fois pour toutes, comme des dogmes sacrés sur lesquels veillerait une Église – l'Académie française – et auxquels il s'agirait seulement d'essayer de se conformer avec le plus de fidélité possible, malgré les tentations innombrables... Et il s'agit de comprendre que cette histoire est à notre portée : nul besoin de remonter à la préhistoire, ni même au latin, ou d'acquérir un savoir très spécialisé et complexe, pour comprendre de quoi il est question. Il suffit d'ouvrir des livres, des dictionnaires, des grammaires, des traités, des romans, des recueils de poésies, des pièces de théâtre... qui n'ont que quelques siècles, qui figurent dans toutes les bibliothèques dotées d'un fonds ancien, et qui sont même désormais de plus en plus souvent consultables en ligne – dans leur forme originale, et non passées par la moulinette de la modernisation orthographique ou grammaticale.

De tous ces textes littéraires ou normatifs, mais aussi des documents sur lesquels travaillent les historien·es (rapports, testaments, contrats...), émerge une langue riche de tournures mixtes considérées aujourd'hui comme fautives, de mots féminins disparus ou traités de néologismes quand ils ont réapparu, de types d'accord jamais vus – le tout pratiqué durant des siècles par « les meilleurs auteurs » (sans parler des meilleures autrices – autre réalité également disparue des enseignements scolaires et universitaires). Émergent aussi, et c'est le plus intéressant, des controverses entre lettré·es, et même entre spécialistes de la langue, qui révèlent à la fois les désaccords existant entre eux sur ces questions et les arguments employés par les uns et les autres pour défendre leur point de vue. C'est l'ensemble de ce matériel qui permet à présent de montrer que les tenant·es

2. La création de la commission de 1984, puis la décision de plusieurs ministres socialistes, en 1997, de se faire appeler « Madame la ministre », ont provoqué d'innombrables articles allant dans ce sens – sans parler des prises de position officielles de l'Académie. Voir É. Viennot (dir.), *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »* (Éditions iXe, 2016).

de la suprématie du genre masculin ont les poches vides scientifiquement parlant, et que la seule chose qu’elles ou ils défendent en demeurant sur cette position est – sans le savoir, le plus souvent – un ordre social et politique : celui de la domination masculine.

Quelques exemples d’infléchissements du français depuis le xvii^e siècle

Le domaine le plus connu, celui dont on parle depuis trente ou quarante ans dans le monde francophone, celui qui a été l’objet des manipulations les plus visibles – et les plus contestées –, est celui des fameux noms de métiers et de fonctions³. C’est que le système sur lequel repose le français est simple : pour parler des êtres humains ou des animaux identifiés comme des femelles, on utilise des noms féminins ; et pour parler des êtres humains ou des animaux identifiés comme mâles, on utilise des noms masculins⁴. Cette règle s’applique aux centaines de substantifs du lexique concerné, quelle que soit l’époque de leur formation ou de leur introduction. Et ces noms sont faciles à façonner. Tout locuteur, toute locutrice francophone connaît les quelques désinences qui permettent, à partir d’un radical, de faire des noms communs masculins et féminins de métier, fonction, titre, dignité, activité – car il n’y a aucune distinction linguistique entre ces catégories. C’est donc spontanément que nous disons *acteur-actrice, boulanger-boulangère, président-présidente*, etc., et c’est sans difficulté que nous créons de nouveaux mots, comme *blogueur-blogueuse*. C’est donc spontanément que nous dirions *auteur-autrice, officier-officière, médecin-médecine, professeur-professeuse*... si des doctes n’avaient pas entrepris, au xvii^e siècle, de faire disparaître les féminins de ces couples de mots, si d’autres doctes n’avaient pas poursuivi ce travail, et si des ignorant·es ne nous expliquaient pas, depuis trente ans, que ces mots sont incorrects ou qu’ils n’ont jamais existé⁵.

À côté des noms masculins rendus « vieux garçons⁶ », qui ne sont pas très nombreux (une à trois dizaines selon les époques), d’autres semblent valables pour les deux sexes, et le sont effectivement devenus, parce qu’ils se terminent par un *e*, lettre qui marque la fin de très nombreux substantifs des deux genres en français, depuis la chute des voyelles latines. Mais alors que l’ancienne langue, pour les noms désignant des êtres animés, évitait la confusion en dotant chaque

3. C’est-à-dire ceux qui désignent des êtres humains. La question de savoir pourquoi on dit *le soleil* et *la lune* est ici hors sujet : le genre attribué aux inanimés est *arbitraire* et peut d’ailleurs varier d’une langue à l’autre (en allemand, on dit *la soleil* et *le lune*). Le lexique désignant les animés est au contraire *motivé* : il sert à signaler qu’on parle de femelles ou de mâles (ou de ce qu’on croit tel·le). La distinction entre les deux registres est très ancienne, mais la confusion est très fréquente, et entretenue dans le grand public par les prétendus spécialistes de la langue (voir les textes des académiciens parus sur ce sujet dans *L’Académie contre la langue française...*, *op. cit.*).

4. Les seules exceptions à cette règle n’en sont pas : il s’agit des métaphores, pour lesquelles on conserve le genre du mot servant à l’image : « Ce type est une andouille », « Elle est son mentor ». Il arrive que l’image ait perdu son statut comme pour les mots *sentinelle* (de l’italien *sentinella*, petite hauteur) ou *mannequin* (du néerlandais *mannekijn*, figurine représentant un homme). Dans ces cas-là, il rejoint le lot commun (*une mannequin*), sauf si sa désinence le range dans des séries lexicales identifiées comme propres à un genre (*sentinelle* ; mais le Dictionnaire de l’Académie de 1798 reconnaît *un sentinelle*).

5. Pour des occurrences et leurs références, voir la rubrique « La guerre des mots » de la Société internationale pour l’étude des femmes de l’Ancien Régime (www.siefar.org).

6. Paul Garde, « Les mots vieux garçons », *Le Monde*, 11 août 1998.

groupe de désinences propres (*prêtre-prêtresse, âne-ânesse*), les réformateurs ont frappé d'alignement certains binômes de noms d'activités humaines (*juge-jugesse, poète-poétesse...*) – faisant ainsi disparaître leur féminin, ou les faisant passer pour désuets quand les locuteurs et locutrices persistaient à les employer⁷. Le résultat est que nous disons aujourd'hui « épïcènes » les termes (masculins) restés en lice... Mais aussi que nous sommes obligé-es de rallonger l'énoncé chaque fois que nous voulons évoquer l'un ou l'autre groupe dès lors que l'environnement lexical ne parvient pas faire sentir la différence (*les femmes juges sont désormais plus nombreuses que les hommes juges*).

La même nécessité intervient avec les mots vieux garçons (ou plutôt veufs), mais avec une dimension nettement discriminatoire, puisque la principale solution préconisée par les faiseurs de dictionnaires pour résoudre l'ambiguïté créée a été d'accoler à ces noms le mot *femme* (d'autres ayant proposé *femelle*, mais l'intention était trop claire pour emporter l'adhésion). Le syntagme modèle de cette construction artificielle est *femme auteur*, mentionné dans la plupart des dictionnaires des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles comme féminin d'*auteur* (et parfois accompagné de l'injonction : « On ne dit pas autrice⁸ »). C'est à partir de ce syntagme qu'à la fin du XIX^e siècle on a forgé *femme médecin, femme avocat...* qui n'ont jamais eu comme homologue *homme auteur, homme médecin, homme avocat...*

Un autre domaine où sont intervenus les « réformateurs » est celui des accords. Là encore, le système est simple, ancien et logique. Tout locuteur, toute locutrice francophone sait que les noms imposent leur genre aux articles, adjectifs et participes qui les environnent, ainsi qu'aux pronoms qui les représentent. C'est donc spontanément que nous disons *cette dame paraît grande* ou *le petit chat est mort*, ou *le voile est tombé*. Que certains mots ne laissent plus entendre la différence de genre (ici : *tombé*, qui serait prononcé de la même manière dans *la voile est tombée*) ne pose en général aucun problème de compréhension, ni à l'oral ni à l'écrit : grâce au jeu des accords, il y a la plupart du temps suffisamment d'autres termes pour signaler que la personne dont on parle est une femme ou un homme, ou que la chose dont on parle est de genre féminin ou masculin⁹.

La disparition de substantifs féminins désignant les femmes et l'obligation de leur substituer des substantifs masculins a évidemment perturbé ce système. C'est en effet en dépit de la langue française que l'on a promu des phrases comme *l'auteur est ravie de son succès*, ou *le maire a été réélue*, voire « *Le capitaine Prieur est enceinte* », pour citer le communiqué officiel diffusé par le ministère de la Défense le 6 mai 1988, à propos de la Française emprisonnée en Nouvelle Zélande après l'affaire du Rainbow Warrior. Communiqué qui n'était certainement pas dû à un-e immigré-e encore mal habitué-e à notre langue, mais plus sûrement à un-e

7. Anne Debrosse, « Brève histoire du mot poétesse dans les dictionnaires, ou la tentation de l'épicène (XVII^e-XVIII^e siècles) ». *RHR (Réforme, Humanisme, Renaissance)*, 78 (juin), 2014, p. 7-29.

8. Voir Aurore Évain, « Histoire d'*autrice* de l'époque latine à nos jours », *Semeion*, 6 (« Féminisation des noms de métiers : état des lieux 20 ans après la première circulaire »), Université Paris Descartes, février 2008 (en ligne).

9. Le problème que pose une phrase comme *la voile est tombé* n'est pas sa compréhension, mais le fait qu'elle contrevient à la correction orthographique, puisque les grammairiens ont, à l'écrit, *conservé*, voire *restitué* des lettres devenues muettes à l'oral ; ce qui permet de distinguer celles et ceux qui connaissent les règles des autres. L'écart aujourd'hui considérable entre la langue orale et la langue écrite n'a pas d'autre fonction.

haut·e fonctionnaire appliquant les usages aberrants de son petit monde. On voit que le retour à la normale qui consisterait à restituer des féminins (ou des masculins¹⁰) partout où il en faut permettrait d'éviter ces fautes de construction.

Un cas particulier d'accord semble toutefois plus problématique : lorsque le ou les termes à accorder dépendent non pas d'un substantif mais de plusieurs. Nous avons appris à l'école qu'il fallait alors mettre ce(s) terme(s) au pluriel, et, si les substantifs en question ne sont pas du même genre, que *le masculin l'emporte sur le féminin*. Mais qui donc en a ainsi décidé ? La langue ? Aucunement. Cette règle est une invention du XVII^e siècle. Et elle ne s'est imposée que bien plus tard, grâce à l'école primaire obligatoire (où les descendants des réformateurs étaient aux commandes), soit à partir du milieu des années 1850 pour les garçons, et des années 1880 pour les filles. Le latin ne connaissait pas ce dogme, aucune des langues romanes ne le connaît. Dans ces langues, les accords se font sans règle obligatoire, et bien souvent c'est « l'accord de proximité » qui est le plus usité, car c'est le plus facile : le dernier substantif d'une énumération, celui qui est encore dans les oreilles et dans la bouche, impose son genre et son nombre au(x) mot(s) qui sui(ven)t. Ou l'inverse, si la série de substantifs arrive après le ou les termes à accorder. Confronté au changement de norme promu par les académiciens (et quelques électrons libres), le père Bouhours fait ainsi état de sa perplexité en 1674, en notant des exemples qu'il dit excellents :

Un de nos plus célèbres écrivains dit dans un de ses meilleurs livres : *C'est un sentiment et une vue qui n'est pas moins forte que tous les raisonnements*. Un autre, qui n'a pas moins de réputation, dit : *Les yeux et les oreilles furent tellement saisies. Ces pères et ces mères qui font profession d'être chrétiennes*¹¹.

Si ces textes (de Pierre Nicole pour le premier, du sieur de Royaumont pour les deux suivants) sont « corrigés » dans l'une ou l'autre des éditions ultérieures¹², la tradition de l'accord de proximité est si forte et si vivante que les grammairiens du siècle suivant l'admettent encore souvent, comme Charles Pierre Girault-Duvivier, qui en 1830 tient pour correcte la phrase « *Auguste gouverna Rome avec un tempérament, une douceur soutenue*¹³. » Ajoutons que l'accord de proximité valait même, à l'origine, pour le verbe. Racine écrit ainsi dans *Iphigénie*, l'année même où Bouhours exprime ses « doutes » : « *Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête*. »

Le pronom personnel attribut *la* s'est également vu invité à quitter la place. Deux exemples suffiront pour montrer à quel point il était utilisé. Le premier est une citation de Gilles Ménage, parue dans un recueil de ses bons mots en 1692 :

Madame de Sévigné s'informant de ma santé, je lui dis : Madame, je suis enrhumé. Je la suis aussi, me dit-elle. Il me semble, Madame, que selon les règles de notre langue, il faudrait

10. Par exemple « un sentinelle » (voir note 4).

11. Dominique Bouhours, *Doutes sur la langue françoise, proposez a Messieurs de l'Academie françoise par un gentilhomme de province*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1674, p. 129.

12. *Le Discours contenant en abrégé les preuves naturelles de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme* de Nicole, paru en 1671, est modifié du vivant de son auteur dans l'édition de 1693 : « C'est un sentiment et une vue qui n'ont pas moins de force que tous les raisonnemens » (merci à Laurent Thirouin, éditeur de Nicole, de ces précisions). *L'Histoire du vieux et du nouveau Testament...* du sieur de Royaumont, prieur de Sombrevail, *alias* Le Maistre de Sacy (1670) est corrigée en deux temps : d'abord « chrétiens » (éd. 1719), puis « saisis » (éd. 1766).

13. Charles Pierre Girault-Duvivier, *Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française...*, Paris, Janet & Cotelle, 1830, p. 278.

dire : *je le suis*. Vous direz comme il vous plaira, ajouta-t-elle, mais pour moi, je croirais avoir de la barbe si je disais autrement.

L'autre exemple est extrait de la correspondance de Voltaire, qui écrit le 30 mars 1775 – soit près d'un siècle après la conversation qui vient d'être citée – à une autre grande dame des lettres, la marquise Du Deffand :

C'est comme quand on vous dit : *Êtes-vous enrhumées, mesdames ?*, elles doivent répondre : *Nous le sommes*, ou : *Nous ne le sommes pas*. Ce *le* est un neutre, en cette occasion, comme disent les doctes.

On voit que les femmes de la fin du XVIII^e siècle n'avaient toujours pas intégré l'injonction à s'exprimer au masculin ; et elles n'allaient pas le faire de si tôt, puisque Bescherelle se croit toujours obligé de faire la leçon dans sa *Grammaire nationale*, en plein milieu du siècle suivant¹⁴. Ma collègue Anne-Marie Houdebine¹⁵ rappelle d'ailleurs que Colette s'exprimait encore de la sorte à la fin de sa vie, soit au début des années 1950. Là aussi, l'école obligatoire – que Colette n'avait guère suivie – a fini par éliminer la forme systémique du féminin, pour imposer un prétendu neutre.

Dernier grand domaine où le masculin a fait des progrès en quelques siècles : la transformation de termes autrefois variables en genre et en nombre en termes « invariables » – d'après la nomenclature retenue, qui détourne notre attention du genre et du nombre sur lequel ils ont été bloqués. C'est le cas des participes présents. Nous disons aujourd'hui *les conditions suivantes devront être remplies* (en accordant *suites* avec *conditions*, en vertu de sa nature d'adjectif verbal), mais *les conditions suivant le préambule devront être remplies* (où *suites* ne s'accorde pas). Pourquoi ? Parce que c'est un participe présent, disent les doctes. Il n'est plus dépendant de conditions ? Bien sûr que si. Mais il a désormais lui-même un dépendant (un « complément »), *préambule*. En quelque sorte, il a pris du grade, il est chef à son tour, ou plutôt petit chef. Un petit chef peut-il être de sexe féminin ? On l'a donc fait « invariable »... c'est-à-dire masculin-singulier. Avant la fin du XVIII^e siècle, pourtant, c'est-à-dire avant que les grammairiens n'introduisent une distinction entre les adjectifs verbaux, les gérondifs et les participes présents, les petits-chefs suivaient leurs chefs – quel que soit le sexe (pardon : le genre) de chacun. Et c'était encore pratique courante au XVIII^e siècle, comme en témoigne ce testament d'une certaine Hélène Berger, rédigé en 1738, non par elle-même (qu'on pourrait taxer d'ignorance) mais par un homme de loi. Celui-ci la décrit « receveuse [...] veuve de maître Jacques Bocquet, procureur fiscal et receveur de la terre et seigneurie de Vignely, y demeurante et étante en bonne santé. »

De la même façon, des adjectifs séparés du nom dont ils dépendent par un ou plusieurs mots se sont vus invariabiliser – c'est-à-dire masculin-singularisés – quand ils étaient en position de petits chefs. L'une des rares autrices de traités sur la langue, Marguerite Buffet, enseigne encore à ses lectrices dans ses *Nouvelles observations sur la langue française* (1668) le bon usage qu'on lui a enseigné, mais qui commence déjà à reculer, lorsqu'elle écrit :

14. Voir, pour toutes ces questions et les exemples non référencés en note, É. Viennot, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, iXe, 2014.

15. Sous la direction scientifique de laquelle la commission Roudy-Groult avait été placée.

Je me fait fort de cela [...] n'est bon que pour le masculin ; il faut dire *je me fais forte de cela*. Elle dira aussi *je suis demeurée court de tant*, par exemple de quelque argent ; il faut dire *courte*.

Et selon des logiques analogues, des participes passés aussi se sont vus bloqués sur le masculin-singulier, lorsqu'ils étaient placés en tête de syntagme. Là où l'on écrivait *Vue ma santé, vues mes jambes*, il a fallu écrire *vu*. Avec d'inévitables dégâts collatéraux, puisque les noms masculins pluriels ont dû eux aussi renoncer à leur pouvoir. C'est pour eux que Grévisse proteste :

Oté antéposé est invariable, selon les grammairiens et les lexicographes, mais ils ne produisent que des exemples fabriqués pour la circonstance. [...] On ne saurait blâmer les auteurs qui s'émancipent d'une règle si peu assurée : « *Ôtés ceux qui sont intéressés par les sentiments de la nature, il n'y a point de chrétien qui ne s'en doive réjouir.* » (Pascal, Lettre à M. Périer, 1651)¹⁶

Cette régression du masculin pluriel au profit du singulier est à mettre en relation avec celle de *les hommes* devant *l'homme* dans les textes philosophiques et médicaux de la même période. À titre d'exemple, Montaigne utilise environ deux fois plus l'expression au pluriel dans les *Essais* (1592), Rousseau deux fois moins dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755). Des sondages effectués sur d'autres textes de la même veine indiquent que l'inversion semble dater de la seconde moitié du XVIII^e siècle : *les hommes* sont encore très majoritaires dans les traductions françaises du *Traité du gouvernement civil* de Locke (1690, 3,5 fois plus de pluriels) et dans *L'Esprit des lois* de Montesquieu (1748, 5,5 fois plus). Et cette inversion s'accompagne d'une inflation considérable de l'expression au singulier : 0 occurrence dans l'Essai I,42 de Montaigne (« De l'inégalité qui est entre nous », 184 000 signes), 136 dans le *Discours* de Rousseau (223 000 signes¹⁷). D'où l'entrée en fanfare, en 1789, des « droits de l'homme et du citoyen », personnage par ailleurs absent de tous les textes qui servirent prétendument de modèle à la déclaration française.

Des transformations liées au « genre », au sens social et politique du terme

Le respect des enseignements reçus à l'école ou à l'université voudrait sans doute qu'on repousse ce persiflage. Tout de même ! Les savants qui ont proposé ces réformes devaient avoir de bonnes raisons de le faire ? Bonnes raisons, certainement, de leur point de vue. Mais raisons qui n'avaient rien à voir avec la linguistique ou une quelconque analyse du fonctionnement de la langue – voire qui les passaient par pertes et profits.

Quand les « nouveaux usages » ne sont pas purement et simplement assésés comme autant de dogmes, sur le modèle du fameux « Il ne faut pas dire... mais dire... », voire appuyés par des plaisanteries plus ou moins fines (à l'instar de celles qui accompagnent les mentions du mot *philosophe*, si drôle à prononcer quand on y pense), ce sont des arguments issus de la sphère sociale et politique qui sont mobilisés pour les défendre. Ainsi le grammairien Vaugelas explique en 1647, pour soutenir la nouvelle règle d'accord mise au point, « que le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent

16. Maurice Grévisse, *Le Bon Usage* (1936).

17. Voir É. Viennot, « "L'homme" : une construction politique et langagière des Lumières françaises », 2015 (en ligne).

ensemble » ; et le futur académicien Beauzée enfonce le clou en 1767 : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle¹⁸. » Ainsi l'homme de lettres et juriste Linguet explique à la fin du XVIII^e siècle, à propos du mot *amatrice* (qu'il défend, alors que les plus radicaux le condamnent) : « Si l'on ne dit pas une femme *autrice*, c'est qu'une femme qui fait un livre est une femme extraordinaire ; mais il est dans l'ordre qu'une femme aime les spectacles, la poésie, etc. comme il est dans l'ordre qu'elle soit *spectatrice*. » Ainsi le poète et homme politique Sylvain Maréchal écrit dans un livre qui vaut programme, le *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* (1801), cette phrase ultra radicale : « Pas plus que la langue française, la raison ne veut qu'une femme soit *auteur*. Ce titre, sous toutes ses acceptions, est le propre de l'homme seul. » Ainsi encore Bescherelle explique en 1834 dans sa *Grammaire nationale* :

Quoiqu'il y ait un grand nombre de femmes qui professent, qui gravent, qui composent, qui traduisent, etc. on ne dit pas *professeuse*, *graveuse*, *compositrice*, *traductrice*, etc. mais bien *professeur*, *graveur*, *compositeur*, *traducteur*, etc., par la raison que ces mots n'ont été inventés que pour les hommes qui exercent ces professions.

Bescherelle s'aventure même quelques années plus tard à expliquer pourquoi, quand on veut insulter un homme qui manque de courage, on le traite de femme. C'est de l'ironie, assure-t-il, avant d'en proposer une justification :

Cette ironie est de la dernière injustice, il est vrai, mais enfin elle explique les peuples qui s'en servent et les langues qui l'emploient. En France, l'ironie est féminine, parce que le masculin est toujours noble dans son emploi. Du reste, l'ancienne grammaire avait admis cette vérité, en lui donnant cette forme si connue : *Le masculin est plus noble que le féminin*.¹⁹

C'est bien de pouvoir qu'il est ici question, et non de logiques de communication ; de relations entre les sexes, et non de relations entre les mots ; de désignation des places entre dominants et dominées. Les linguistes du XX^e siècle hésiteront évidemment à dire les choses de manière aussi brutale, et il y aurait une thèse à faire sur les évitements de ces sujets dans les ouvrages savants des dernières décennies. Mais Marc Fumaroli, agrégé de lettres et académicien, déclarait encore en 1998 : l'autorité, les responsabilités, le pouvoir, « cela se dit grammaticalement au masculin²⁰ ».

Manifestement liée aux rapports de pouvoir entre les sexes, la masculinisation de la langue française est également à regarder au prisme de leur histoire – qui n'est en rien immobile ni unidirectionnelle. Si l'offensive dans ce domaine démarre au début du XVII^e siècle, c'est en raison d'un contexte tout à fait particulier. À cette époque, en effet, voilà déjà plusieurs siècles que les lettrés s'affrontent en Europe au sein de ce qu'on appellera un jour la Querelle des femmes. Les nœuds de cette gigantesque controverse ne sont pas nombreux, mais les enjeux sont immenses : il s'agit de savoir si les femmes peuvent ou non apprendre, aller à l'université, passer des diplômes, exercer les charges supérieures ; si elles peuvent ou non hériter des

18. Nicolas Beauzée, *Grammaire générale, ou exposition raisonnée des éléments nécessaire du langage...*, Paris, Barbou, 1767, tome second, p. 358.

19. *Grammaire nationale...*, 1847 ; pour les références de ces citations, voir *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !...*, *op. cit.*

20. Marc Fumaroli, « La querelle du neutre », *Le Monde*, 31 juillet 1998. Voir l'ensemble de l'article dans *L'Académie contre la langue française...*, *op. cit.*

trônes, gouverner, combattre ; si elles peuvent ou non s'autodéterminer, partager l'autorité dans la famille, l'exercer... Tous sujets qui sont intensément débattus dans l'Europe de la fin du Moyen-Âge et de la Renaissance, parce qu'elle est en pleine mutation, parce que les monarchies se renforcent, parce que les États qui se construisent se dotent de fonctions publiques, parce que les universités sont mises sur pied pour fournir des experts en tous domaines, etc.

Nous savons aujourd'hui que les femmes ont été les grandes perdantes de ces transferts de pouvoir, mais qu'elles sont loin de s'être laissé tondre la laine sur le dos sans protester. D'où la Querelle, soit que les femmes y tiennent la plume, soit qu'elles la fassent tenir par des hommes à leur service, soit encore qu'ils s'en saisissent eux-mêmes, lorsqu'ils étaient sincèrement révoltés par la tournure que prenaient les événements. Dès cette période, en effet, les affrontements sont incessants entre les tenants de l'ordre masculin et les féministes – n'en déplaise aux historien·nes contemporain·es qui croient apercevoir la « première vague » du féminisme à la fin du XIX^e siècle²¹.

À l'époque où démarre l'effort pour masculiniser le français, il y a donc déjà longtemps que les deux camps s'affrontent, que des arguments se peaufinent d'un côté et de l'autre. Par exemple celui de la *plus grande noblesse du sexe masculin*, allégué sans discontinuer depuis le début du XV^e siècle pour expliquer pourquoi le trône, en France, ne passe pas aux filles (ou plus exactement ne passe plus aux filles). Cet argument étant disponible, connu de tous, il est reversé tel quel dans le débat sur la langue.

Quant à savoir pourquoi l'offensive linguistique démarre précisément à cette période-là, c'est que cette dernière est explosive : alors qu'Henri IV était arrivé au pouvoir à la fin du siècle précédent, après dix ans de guerre civile et de propagande en faveur de la loi salique, alors que tout le monde en avait conclu que le temps était révolu où les femmes pouvaient gouverner en France, voilà que deux nouvelles régentes s'installent au pouvoir : Marie de Médicis entre 1610 et 1630, Anne d'Autriche entre 1643 et 1660. À quoi s'ajoutent bientôt deux phénomènes inédits. Le premier, peu spectaculaire mais gros de changements qui vont vite peser lourd : l'ouverture d'établissements éducatifs pour les filles, sous l'influence de la Contre-Réforme. Le second, tonitruant, traumatisant : l'installation de femmes au *hit parade* des succès littéraires, dès le milieu du siècle (Scudéry d'abord, puis Villedieu, La Force, Lafayette, Aulnoy, Dunoyer, Deshoulières...), et même au *hit parade* des travaux d'érudition (Dacier), alors même qu'on continue de les handicaper au maximum, en les empêchant de fréquenter les collèges, les universités, les académies, et en se moquant à grand bruit des « femmes savantes »...

La langue fournit donc un nouveau terrain où poursuivre la lutte contre l'égalité des sexes, qui fait rage depuis déjà deux ou trois siècles, et qui va se poursuivre jusqu'à nos jours – les progrès ou les stagnations des réformes préconisées pour accentuer l'avantage masculin suivant de près l'évolution des

21. Sur ce sujet, voir É. Viennot, « Champions des dames et misogynes : les enjeux d'un combat frontal, à l'aube des temps modernes (France, 1380-1530) », in Florence Rochefort & É. Viennot (dir.), *L'Engagement des hommes pour l'égalité des sexes*, Saint-Étienne, Publications de l'Université, 2013 ; voir également les quatre volumes *Revisiter la Querelle des femmes : discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de la Renaissance aux lendemains de la Révolution*, Saint-Etienne, Publications de l'Université, 2012-2015.

rapports de force entre les sexes. La plus grande partie du « programme » évoqué précédemment est pensée sous les régences des deux femmes. Le reste est mis en route sous le règne de Louis XIV, temps de masculinisme assez décomplexé, à l'image du roi. Le mouvement ralentit ensuite jusqu'à la Révolution, les structures politiques et mentales de l'ancienne société résistant relativement bien à la progression de l'ordre masculin, qu'incarne le grossissement continu de la fonction publique et que théorisent les philosophes et les savants des Lumières. En revanche, la Révolution permet aux hommes arrivés au pouvoir de réaliser politiquement la séparation des sphères dont ils avaient rêvé : c'est à l'aide de lois et de constitutions qu'ils installent une frontière étanche entre le sexe qui accède à la citoyenneté (conditionnelle ou inconditionnelle selon les périodes) et celui qui en est privé²².

La radicalité du propos de Sylvain Maréchal s'explique ainsi par l'époque de son élaboration : contrairement à ce qu'on a pu dire, au vu d'un texte aussi outré que son *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, il n'est pas plus une plaisanterie que le code Civil, dont les premiers articles sont adoptés en 1801, ni que la déclaration de Bonaparte, qui en surveille l'avancée et déclare au Conseil d'État : « Je ne pense pas qu'il faille s'occuper d'instruction pour les jeunes filles ; elles ne peuvent être mieux élevées que par leurs mères²³. » Quant à la maxime de Maréchal sur la fonction d'auteur (« le propre de l'homme seul »), elle a tout à voir avec la fondation de l'Institut de France, cette même année 1801, et avec la décision des Consuls de confier à ses membres la confection de l'ancien *Dictionnaire de l'Académie française* – où l'ordre linguistique masculin va pouvoir régner en maître.

Les interdictions proférées par Bescherelle dans les années 1830-1840 (« *On ne dit pas professeuse, graveuse, compositrice, traductrice...* ») sont pour leur part contemporaines de l'arrivée massive des femmes dans le secteur éducatif (primaire, secondaire, privé), sur le marché du livre (où elles profitent désormais de la législation sur les droits d'auteurs) et sur le marché de l'art globalement dérégulé depuis la fin du XVIII^e siècle.

De la même manière, l'ouverture aux femmes des métiers autrefois monopolisés par les hommes, après la chute du verrou que constituait pour elles l'impossibilité de passer le baccalauréat, en 1861, déclenche le début d'une campagne de condamnation des noms féminins spontanément donnés à celles qui parviennent à la maîtrise et au doctorat, puis réussissent à forcer la porte des métiers sur lesquels ces diplômes débouchent. L'heure n'est plus à conspuer les *graveuses* ou les *traductrices*, dont les noms rejoignent peu à peu le lot commun. C'est aux *avocates* et aux *doctoresses* que s'adressent à présent les sourires ou les rappels à l'ordre, alors même que ces mots sont vieux de plusieurs siècles²⁴ : elles devront renoncer à ces termes, qui leur feraient trop sentir qu'elles sont légitimes dans ces fonctions.

22. Voir É. Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir*, vol. 2, *Les résistances de la société* (XVII^e-XVIII^e siècle), Paris, Perrin, 2008 ; vol. 3, *Et la modernité fut masculine. La France, les femmes et le pouvoir (1789-1804)*, *ibid.*, 2016.

23. Cité par Maréchal lui-même, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes [Paris, 1801], suivi des réponses de Marie-Armande Gacon Dufour et Albertine Clément-Hémery*. Textes présentés par Bernard Jolibert. Paris, L'Harmattan, 2007, p. 37.

24. La différence d'usage entre sens propre et figuré n'ayant ici aucune pertinence : un général reste un général, qu'il soit d'opérette ou non.

Et le même phénomène se reproduit au lendemain de la conquête du droit de vote et d'éligibilité, contemporaine de l'ouverture aux femmes de la magistrature et de la haute fonction publique (1944). Pas question que celles qui ont le culot de mettre un pied sur ces vieilles chasses gardées masculines le fassent en habit féminin : elles devront être *le maire, le député, le sénateur, le juge, le substitut...* Mais qu'une femme soit élue à la tête de l'État allemand (2005), et aussitôt *chancelière* revient en grâce²⁵ !

*

Voilà donc désormais les partisan·es d'un langage moins sexiste doté·es d'un argumentaire infiniment plus solide que celui qui consistait à rappeler que « les temps changent », que la France a officiellement tourné la page de l'inégalité des sexes, et que sa langue devrait en conséquence s'adapter au désir d'égalité des anciennes parias. La connaissance de l'histoire – celle de la langue comme celle des relations entre les sexes – permet aujourd'hui de démontrer que, sur ce terrain-là du moins, les féministes ont à leurs côtés non seulement la justice et la raison, mais aussi la logique, le savoir... et surtout la langue elle-même. Celle-ci s'avère en effet beaucoup plus capable qu'on ne le croyait d'exprimer l'égalité et la mixité, pour peu qu'on exploite ses ressources, pour peu qu'on cesse de suivre les idéologues qui l'ont mise au service de l'ordre masculin, et qui voudraient qu'on n'y touche plus.

Sans doute ce retournement de perspective est-il pour beaucoup dans le succès du nouvel argumentaire, reçu avec un enthousiasme étonnant, comme j'ai pu le constater lors des nombreuses rencontres avec le public que m'a valu la parution du livre *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !* (2014). En témoignent aussi les récentes prises de position offensives d'écrivaines, de journalistes, d'associations, de revues... en faveur de la dernière batterie de termes féminins décriés, ou de l'adoption d'un langage « épïcène ». Il est vrai que ce renouveau arrive après trente ans de polémiques, et de reculs effectifs des positions les plus rétrogrades, désormais marquées au coin de la ringardise. Les temps ont bel et bien changé.

Cela ne signifie pas, évidemment, que la bataille est gagnée, et les résistances dont il était question en introduction de cet article en témoignent. Mais cela signifie que nous avons de bonnes chances de la gagner. Encore faudra-t-il, pour cela, beaucoup de travail pédagogique, et des changements d'échelle : de même que l'école primaire obligatoire a permis que soient assimilées, en quelques générations, les règles discriminatoires assidûment promues pendant deux siècles par les grammairiens masculinistes, il faudra que l'État, officiellement porteur de valeurs égalitaristes, reprenne la main sur les enseignements dont il a la charge et s'attelle à promouvoir l'égalité, jusque dans la langue. Tâche qui dépasse de très loin la question de l'égalité des sexes, mais qui l'inclut absolument. Encore faudrait-il que ses responsables assument cette mission, soient prêt·es à la défendre face aux critiques élitistes qui ne manqueront pas de surgir, acquièrent les connaissances qui permettent d'y répondre, au lieu de prendre la fuite comme on les a vu·es le faire au cours de la polémique sur la prétendue « réforme de

25. Il fallut moins d'un mois au *Figaro* pour adopter ce titre, alors que ce journal avait jusque là résisté à toute « féminisation » des fonctions et n'avait cessé d'ouvrir ses colonnes aux académiciens pour soutenir leur croisade.

l'orthographe », en février 2016. « Il ne revient pas au ministère de l'Éducation nationale de déterminer les règles en vigueur dans la langue française. Ce travail revient à l'Académie française, depuis Richelieu », a-t-on pu lire très vite sur le site du gouvernement²⁶. Au mépris de l'histoire de France, et notamment de la seule réforme d'envergure qu'ait connue ce pays, impulsée dans les années 1830 par le ministre de l'Instruction publique François Guizot²⁷, sans laquelle *les enfans apprendroient tousjours à écrire comme on le faisoit au grand siecle*.

Nous ne sommes donc pas au bout de l'aventure. Mais il est déjà sûr que l'histoire fournira de précieux outils, aussi bien pour la restitution des capacités ou des libertés dont le français a été amputé, que pour les innovations qu'il peut accueillir. Le point milieu (·) et les autres signes diacritiques que les égalitaristes introduisent depuis quelques décennies pour rendre des mots véritablement génériques ne sont pas plus perturbants que les cédilles et accents inventés par les imprimeurs à la Renaissance ; et si la langue française a perdu des pronoms en cours de route (par exemple *li*, équivalent féminin de *lui*), elle doit pouvoir en acquérir quelques-uns (par exemple pour désigner des groupes mixtes, là où nous n'avons présentement que *ils*). Le rapprochement des époques, au risque de l'anachronisme, sera sûrement encore, bien souvent, des plus utile.

Éliane Viennot

26. Placard encore présent le 1^{er} février 2017 sur <http://www.gouvernement.fr/argumentaire/reforme-de-l-orthographe-3763>

27. Non par décret, mais en forçant l'Académie (où il entra en 1834, après avoir remis en selle l'Académie des Sciences morales et politiques) à adopter une modernisation des graphies dans la sixième édition du Dictionnaire, qui parut en 1836 ; et en veillant à ce que les nouveaux manuels suivent le mouvement.